



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Bibliothèque régionale

La bibliothèque vous propose le roman de l'auteur et journaliste suédois Jonas Jonasson.

Dernier gueleton avant la fin du monde
Éditions Presses de la Cité, 2023

Un drôle de hasard met une prophétesse de malheur sur la route de Johan - un homme qui manque certes un peu de jugeote, mais n'a pas son pareil pour transformer de simples plats en un festin à se damner - et d'Agnès, une veuve de 75 ans qui a fait fortune sur les réseaux sociaux en tant que jeune influenceuse globe-trotteuse. Les trois compères entament ensemble un road trip en camping-car direction Rome... (section adultes)

La bibliothèque sera exceptionnellement fermée le mercredi 14 février de 9h à 11h30

Bibliothèque régionale de La Neuveville,
Rue de l'Hôpital 21 - 2520 La Neuveville
Lundi & mardi 14h30-18h / Mercredi 9h-11h30 / 14h30-18h
Jeudi-vendredi fermé / Samedi 9h-12h
Tél. 032 751 44 14
info@biblio2520.ch - www.biblio2520.ch



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Site internet : www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi 19h00 - 23h00 (selon planning)

Ouvertures en soirée

Vendredis 9 et 16 février
Samedi 10 février 19h00-23h00

Prochaines activités

Animations pour les jeunes :
Vendredi 16 février dès 18h
Tournoi de babyfoot 2 contre 2

Animations pour les enfants :
Samedi 10 février 14h - 18h

Animation 6-12 ans : atelier bricolage
A la découverte des oiseaux de nos jardins :
Fabrication de boules de graines, jeux et goûter
Inscription jusqu'au vendredi 9 février
(tél ou what's app) Prix : gratuit

Mercredi 21 février

Animation 6 - 12 ans à Nods 14h - 17h
Sortie nature avec le Parc Régional Chasseral
A la découverte des arbres-habitats
Inscriptions jusqu'au vendredi 16 février
Prix : gratuit

Pour vous tenir informés de nos activités, suivez-nous sur Instagram et Facebook ou rendez-vous sur notre site internet !

STATISTIQUE DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

La Neuveville compte 31 habitants de plus

Au cours de l'année qui vient de s'achever, la population de La Neuveville a augmenté de 31 personnes pour atteindre **3931 habitants au 31 décembre 2023** contre 3900 habitants un an plus tôt. Nous avons enregistré 28 naissances et 32 décès.

Il est intéressant de relever que, parmi les 3931 habitants, 85 résident à Chavannes, 10 à Champfahy et 3 personnes à La Neuve-Métairie.

Au niveau de l'état civil, les personnes mariées représentent 1469 habitants (37.37 %), les célibataires 1767 (44.95 %), les divorcées 457 (11.63 %), les veuves 231 (5.88 %), celles au bénéfice d'un partenariat enregistré 4 (0.10 %), partenariat annulé 2 (0.05 %) et 1 personne non mariée (0.02 %).

La gent féminine reste majoritaire avec 1993 représentantes (50.70 %), alors que l'on compte 1938 personnes de sexe masculin (49.30 %).

La population étrangère atteint le 18.85 % de la population. Elle se répartit en 53 nationalités et se compose de 468 ressortissants au bénéfice d'une autorisation d'établissement (C), 175 avec un permis de séjour (B), 10 autorisations de courte durée (L), 11 avec permis pour étranger admis provisoirement (F), 1 requérant d'asile (N), 62 avec permis frontalier (G) et 13 personnes à protéger (permis S), 1 diplomate/fonctionnaire avec immunité.

La France (186), le Portugal (150), l'Italie (117), l'Espagne (48) sont les nations les plus représentées. On trouve ensuite le Kosovo (18), l'Ukraine (16), la Roumanie (12), l'Allemagne (11), le Brésil (11), la Thaïlande (10), la Turquie (8), la Chine (7), le Maroc (6), le Royaume-Uni (6), la Belgique (5), les Pays-Bas (5), le Sri Lanka (5), le Cameroun (4), la Pologne (4), l'Algérie (3), le Canada (3), l'Erythrée (3), les Etats-Unis (3).

La Corée du Sud, la Croatie, l'Égypte, l'Ile Maurice, la Russie, la Slovaquie, la Syrie et la Tunisie ont deux représentants par pays.

L'Afghanistan, l'Argentine, l'Autriche, la Bosnie Herzégovine, le Congo, le Danemark, l'Équateur, la Guinée, l'Indonésie, l'Irlande, le Japon, le Liban, la Macédoine du Nord, Madagascar, le Pérou, la République dominicaine, le Sénégal, la Sierra Léone, la Somalie, la Suède, la Tchéquie et le Vietnam ferment la marche avec un seul représentant par nation.

Les personnes qui habitent à La Neuveville sont cependant plus nombreuses lorsqu'on tient compte des étudiants de l'École Supérieure de Commerce, des pensionnaires de Mon Repos, de Montagu et de Scout Malgré Tout (PTA/SMT) qui n'ont pas leurs papiers déposés à La Neuveville.

CONTROLE DES HABITANTS

Avis de construction

Requérants : Wicht Chantal et Didier, chemin du Rêche 21, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Wicht Chantal et Didier, chemin du Rêche 21, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 3339, au lieu-dit « chemin du Rêche 21 », commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Construction d'un couvert de terrasse avec parois vitrées

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 février 2024 au 4 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 février 2024
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Gutzwiller Christophe, Beau-Site 12, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, place de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 804, au lieu-dit « Beau-Site 12 », commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 février 2024 au 4 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 février 2024
Municipalité de La Neuveville



Avis de construction

Requérants : Monsieur Alain Binggeli / Madame Verena Zigerli, chemin de Chavannes 85, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Monsieur Alain Binggeli / Madame Verena Zigerli, chemin de Chavannes 85, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 3317, au lieu-dit "chemin de Chavannes 85", commune de La Neuveville

Zone : Agricole

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : Art. 24 LAT

Zone de protection : Périmètre de protection du vignoble / Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (No 1001 linkes Bielerseeufer)

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Isolation de la toiture, changement des velux et pose d'une installation photovoltaïque

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 février 2024 au 11 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 février 2024

Municipalité de La Neuveville



Nouvelles de l'administration

La commission rejette l'initiative solaire bernoise et les contre-projets

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire propose au Grand Conseil de rejeter l'initiative solaire bernoise. Elle l'invite à valider l'initiative partiellement et à déclarer nul l'article 59. La commission recommande en outre au Parlement de rejeter le contre-projet qu'elle a déposé ainsi que le contre-projet du Conseil-exécutif.

Article 59 de l'initiative : une formulation incomplète contraire au principe de la clarté

L'initiative prévoit de modifier l'article 59, alinéa 1 de la loi cantonale sur l'énergie. Mais le texte proposé dans l'initiative pour cette nouvelle disposition est incomplet : il contient une phrase lacunaire, avec des points de suspension et des mentions entre crochets. Il est indubitable pour la CIAT, au vu d'un avis de droit externe, que ce texte incomplet de l'article 59 ne peut pas être soumis au vote populaire sous cette forme car il contrevient au principe de la clarté. La commission préfère que les exigences instaurées dans cette disposition soient formulées avec rigueur. C'est pourquoi elle propose au Grand Conseil de valider partiellement l'initiative solaire bernoise et de déclarer nul l'article 59.

Contre-projets du Conseil-exécutif et de la CIAT

En mai 2023, le Conseil-exécutif a déposé un contre-projet à l'initiative. Il reprend les buts principaux de l'initiative, mais va moins loin sur plusieurs points : il n'impose pas d'installer des panneaux solaires sur les façades et ne prévoit pas de délai pour équiper les constructions existantes. L'obligation d'installer des panneaux solaires sur les toits qui s'y prêtent s'appliquerait aux bâtiments existants au plus tôt en cas de rénovation entière de la toiture.

L'adoption par le Parlement fédéral de l'acte modificateur unique sur l'énergie lors de la session d'automne 2023 a changé partiellement le cadre réglementaire de l'initiative solaire bernoise. C'est pourquoi la CIAT a élaboré son propre contre-projet. De ce fait, le délai de traitement de l'initiative a été prolongé de neuf mois, en application de l'article 151 de la loi sur les droits politiques. Cela a permis d'attendre que l'acte modificateur unique sur l'énergie soit élaboré.

Contre-projet de la CIAT : des adaptations découlant de l'acte modificateur fédéral

Sur le plan matériel, le contre-projet de la CIAT s'appuie en grande partie sur celui du gouvernement, mais il tient compte de l'issue des débats du Parlement fédéral sur l'acte modificateur unique. La commission a principalement intégré dans son contre-projet une obligation d'utiliser de l'énergie solaire sur les grandes places de stationnement : elle impose d'installer une toiture équipée d'un système d'utilisation de l'énergie solaire sur les surfaces de stationnement extérieures pour véhicules individuels, à partir de 500 mètres carrés pour les nouvelles surfaces et de 1000 mètres carrés pour les surfaces existantes. Le Conseil national avait approuvé une disposition comparable dans l'acte modificateur unique, mais le Conseil des États l'avait biffée en invoquant les législations cantonales sur les constructions.

Le référendum a été saisi contre l'acte modificateur unique sur l'énergie adopté au niveau fédéral. Il y

aura donc une votation populaire.

Contre-projet de la CIAT : des exigences allégées pour les constructions existantes

Le contre-projet de la CIAT précise et complète celui du Conseil-exécutif sur d'autres points. Il prévoit plusieurs allègements et laisse davantage de latitude aux propriétaires de bâtiments. Les exigences sont moins strictes pour les constructions existantes que pour les nouvelles constructions. Les panneaux solaires installés en façade peuvent être comptabilisés dans la surface de toiture à équiper. Enfin, l'obligation d'utiliser l'énergie solaire est calquée sur les dispositions en vigueur régissant l'obligation d'obtenir un permis de construire pour les installations solaires : elle s'applique uniquement aux bâtiments sur la toiture desquels il serait possible aujourd'hui déjà d'installer un système d'utilisation de l'énergie solaire sans permis de construire.

Le contre-projet de la CIAT comble en outre certaines lacunes dans le contre-projet du Conseil-exécutif. Il assimile les agrandissements aux nouvelles constructions et ancre dans la loi l'équivalence entre énergie solaire thermique et énergie solaire photovoltaïque. La commission a également concrétisé certaines expressions et dispositions d'exécution restées imprécises dans le contre-projet du Conseil-exécutif. Elle a tenu, en vue des débats au Grand Conseil, à définir plus précisément des notions comme "toitures qui se prêtent à l'utilisation de l'énergie solaire", "doivent être utilisées autant que possible à cette fin" ou "rénovation entière des toitures".

La CIAT rejette les deux contre-projets

Au vu des grands défis et de la dynamique qui anime le secteur de l'énergie actuellement, la CIAT a finalement décidé de soumettre son contre-projet à une brève procédure de consultation. Elle s'est ensuite fondée sur les réponses obtenues pour remanier le texte à l'attention du Grand Conseil.

Quelques dispositions du contre-projet de la CIAT se sont heurtées à l'opposition de minorités de la commission, notamment l'obligation d'utiliser l'énergie solaire prévue pour les constructions existantes et les surfaces de stationnement. Au final, le contre-projet élaboré par la commission n'a plus réuni de majorité. C'est pourquoi la CIAT présente son contre-projet au Grand Conseil, mais en lui recommandant, à une courte majorité, de le rejeter. La commission propose également au Parlement de rejeter le contre-projet du Conseil-exécutif.

Le Grand Conseil examinera cette affaire en première lecture lors de sa session de printemps 2024.

La CIAT favorable à la nouvelle convention de prestations avec Berne Rando

Berne Rando assure l'entretien et le renouvellement du marquage des chemins de randonnée pédestre sur mandat de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne. L'association met également à jour les jeux de données numériques du réseau et apporte son soutien technique à l'office dans l'exécution de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnées pédestre. Le canton a l'intention de conclure avec Berne Rando une nouvelle convention de prestations pour la période 2025 à 2029. La convention actualisée tient compte des changements découlant de la révision de la loi sur les routes et elle intègre de nouveaux concepts.

**ALCOOL ET
MÉDICAMENTS :
GARE AU
MÉLANGE !**

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Février

Samedis	10, 24	8h00 à 12h
Lundis	12, 19, 26	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**VOTATIONS DU 3 MARS 2024
COMPOSITION DES BUREAUX**

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence : Mathieu Klinger

Membres : Yasmine Rollier
Patrik Rollier
Joël Roure
Carine Rysler

Membre suppléant : Christelle Sacristan
Mikael Sacristan

Administration : Emanuel Schweizer

Conseil Communal

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX
DES DERNIERES ASSEMBLEES**

Dans sa séance du 6 février 2024, le Conseil communal a accepté les procès-verbaux des Assemblées communales du 27 juin décembre 2023, du 24 octobre 2023 et du 13 décembre 2023.

Ces approbations sont rendues publiques en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; OCo.

CONSEIL COMMUNAL

DÉCHETS VERTS - VIGNETTE OBLIGATOIRE

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

La vignette 2024 va être envoyée très prochainement aux ménages qui l'avaient commandée l'année dernière. Si vous ne souhaitez pas la vignette, vous pouvez nous la retourner avec la facture dans notre boîte aux lettres.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale de Nods

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2024

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande, uniquement par écrit, au moyen du coupon ci-dessous ou par e-mail à commune@nods.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez-vous adresser directement à M. Francis Conrad, Conseiller communal, au N° de tél. 079 694 12 61.

Coupon de commande de bois de feu :

Prix valables pour 2024*:

..... stère quartelage hêtre	à	Fr.	100.00	/ stère
..... bois de feu feuillu long 3-6 m	à	Fr.	70.00	/ m³

Nom, prénom :

Adresse :

Tél. :

*Prix valables uniquement pour les personnes domiciliées à Nods. Pour toute personne désirant acheter du bois de feu, mais non domiciliée à Nods, les prix du marché seront appliqués.

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal **jusqu'au 20 février 2024**.

Commune mixte de Nods

UTOPIK FAMILY
créations théâtrales

Sur scène
tout **EST** possible

Amuse-bouche
THÉÂTRAL
En 5 leçons découvertes

Vous êtes passionné de théâtre mais vous n'avez pas encore franchi le pas ?

MAÎTRISE DE L'ESPACE ET DE SON CORPS
CONFIANCE EN SOI
TECHNIQUES
CRÉATIONS DE PERSONNAGES

augusta@utopikfamily.ch
076.407.67.44
www.utopikfamily.ch

NODS
5 mardis
du 27 février
au 26 mars

ENFANTS
16h-17h30
ADOS
18h-19h30
ADULTES
20h-21h30

**Horaires 2024 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00
VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	29.03.2024		Vendredi Saint
Lundi	01.04.2024		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	09.05.2024	10.05.2024	Ascension
Lundi	21.05.2024		Lundi de Pentecôte
	22.07.2024	02.08.2024	Fermeture estivale
	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOSBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES
Stationnements du 1^{er} trimestre 2024****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

17 février, 2 mars, 16 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

**Commune mixte de Plateau de Diesse
RECHERCHE D'UN MEMBRE POUR
LA COMMISSION DE LA CRÈCHE**

Afin de constituer l'effectif de la commission de la crèche, nous sommes à la recherche de suite d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité suite à une démission.

Commission de la crèche - 5 membres
Contrôle de la gestion de la crèche communale.

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Avis de construction

Requérant : Mme Barbara Wälti, Baselsteinweg 20, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. Josua Baumann, Lochbachstr. 22, 3414 Oberburg bei Burgdorf

Propriétaire foncier : Mme Barbara Wälti, Lamboing

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets, parcelle no 1306, Baselsteinweg 20, 2516 Lamboing

Zone : Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 février au 3 mars 2024, publication dans la FO du 7 février 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 2 février 2024

Secrétariat communal

**VOTATIONS ET ÉLECTIONS
VALIDITÉ DE VOS VOTES**

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la **carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.**
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Sylvain Huguélet, Ch. de La Rochalle 8, 2517 Diesse

Auteur du projet : RVG Energies renouvelables Sàrl, Les Gravereules 4, 2073 Enges

Propriétaire foncier : M. Sylvain Huguélet, Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 1066, Ch. de La Rochalle 8, 2517 Diesse

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 février au 10 mars 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 9 février 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Peter Stöpfer, Route de Diesse 5, 2516 Lamboing

Auteur du projet : S & G Architecture Sàrl, Route de Prêles 4, 2516 Lamboing

Propriétaires fonciers : Mme et M. Catherine et Peter Stöpfer, Diesse

Projet : Création de 4 places de stationnement pour voitures, Les Brues 11, parcelle 2214 et changement de la couleur des volets de la maison, Route de Prêles 8, parcelle 2116, village de Lamboing

Zone : H2

Dérogation : à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 février au 10 mars 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 9 février 2024

Secrétariat communal

**EBILL - SÛR, SIMPLE ET ÉCOLOGIQUE**

Vous avez, dès à présent, la possibilité de recevoir électroniquement les factures directement dans votre espace bancaire.

Inscrivez-vous depuis votre e-banking, sous la rubrique e-bill. Dans la liste des fournisseurs, vous nous trouvez sous : Commune mixte de Plateau de Diesse.

Prêles, le 9 février 2024

L'administration communale



JUBILAIRES 2024

Cette année, plusieurs personnes dans la Commune fêteront un anniversaire particulier.

Certaines personnes ont souhaité ne pas figurer sur cette liste.

D'ores et déjà, le Conseil communal ainsi que l'Administration, présentent à toutes ces personnes de bons vœux de santé et de bonheur.
L'Administration communale

LE SAGEX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE

Nous vous rappelons que le Sagex (polystyrène expansé (PSE) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

Respectons les autres usagers...



Nous avons récemment constaté, avec regret, que plusieurs indélicats avaient déversé plusieurs dizaines de livres, à même le sol de la petite cabine-bibliothèque publique de Prêles. A tel point qu'il était devenu impossible d'ouvrir la porte d'entrée... Nous invitons donc les citoyens, qui bénéficient de ce service, à ne pas considérer cette installation comme un dépotoir et les prions de bien vouloir l'utiliser avec le simple respect qu'ils doivent aux autres usagers... C'est-à-dire en disposant les volumes sur les étagères prévues à cet effet.

Si la cabine est déjà bien remplie, merci d'y déposer vos livres, uniquement si vous en prenez en retour.

Cette cabine-bibliothèque n'est pas une poubelle ! Nous vous rappelons que les vieux livres peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie à Diesse.

Les suivants leur disent un grand merci d'avance !
L'administration communale



La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien. Numéro de compte pour les dons : 10-65-0

www.swissheart.ch

Fondation Suisse de Cardiologie

Politesse	Nom	Prénom	Village	Jubilé
Monsieur	Forchelet	Gaston	2517 Diesse	100
Monsieur	Flückiger	Werner	2515 Prêles	99
Madame	Forchelet	Mariette	2517 Diesse	99
Monsieur	Zeller	André	2515 Prêles	98
Madame	Knellwolf	Claudine	2516 Lamboing	98
Madame	Contesse	Renée	2516 Lamboing	98
Monsieur	Guillaume	Marcel	2517 Diesse	97
Madame	Giauque	Irène	2515 Prêles	96
Madame	Schwab	Gertrud	2515 Prêles	95
Madame	Zeller	Liselotte	2515 Prêles	95
Madame	Carrel	Marthe	2517 Diesse	93
Madame	Racine	Huguette	2516 Lamboing	93
Monsieur	Stoll	Kurt	2515 Prêles	93
Madame	Giauque	Rolande	2515 Prêles	93
Madame	Gurtner	Johanna	2516 Lamboing	93
Madame	Lutz	Emilie	2515 Prêles	92
Madame	Bessire	Yvette	2516 Lamboing	92
Madame	Hofer	Huguette-Rolande	2515 Prêles	92
Monsieur	Probst	Arnold	2515 Prêles	91
Madame	Dubois	Madeleine	2516 Lamboing	91
Madame	Richard	Paulette	2515 Prêles	91
Monsieur	Francesconi	Giampaolo	2515 Prêles	90
Madame	GaCHAT	Mariette	2515 Prêles	90
Madame	Wenger	Marta	2517 Diesse	90
Madame	Christen	Gertrud	2516 Lamboing	90
Madame	Gautier	Jeanne	2516 Lamboing	90
Madame	Probst	Simone	2515 Prêles	90
Monsieur	Schaller	Jean-Noël	2516 Lamboing	90
Monsieur	Meier	René	2515 Prêles	89
Monsieur	Lüdi	Fred	2515 Prêles	89
Monsieur	Moreillon	René	2516 Lamboing	88
Madame	Balmer	Marie-Louise	2515 Prêles	88
Madame	Perruchoud	Letizia	2516 Lamboing	88
Madame	Huguenin-Dezot	Cosette	2515 Prêles	88
Madame	Bourquin	Gertrud	2517 Diesse	88
Monsieur	Damm	Helmut	2515 Prêles	88
Monsieur	Berger	Kurt	2516 Lamboing	87
Madame	Damm-Hagenberg	Inge	2515 Prêles	87
Madame	Tröhler	Ivette	2515 Prêles	87
Madame	Decrauzat	Giselle	2516 Lamboing	87
Monsieur	Carnal	Samuel	2516 Lamboing	87
Monsieur	Tröhler	Peter	2515 Prêles	87
Monsieur	Duriot	Elie	2515 Prêles	87
Monsieur	Geiser	Michel	2516 Lamboing	87
Madame	Houlmann	Françoise	2515 Prêles	87
Madame	Engel	Marguerite	2515 Prêles	87
Madame	Burkhard	Babetta	2516 Lamboing	87
Madame	Gaschen	Jacqueline	2515 Prêles	87
Monsieur	Gaschen	Bernard	2515 Prêles	86
Monsieur	Polletta	Serafino	2515 Prêles	86
Monsieur	Burkhard	Heinz	2516 Lamboing	86
Madame	Racine	Nadia	2516 Lamboing	86
Madame	Stauffer	Heidi	2515 Prêles	86
Monsieur	Sprunger	Jean-Daniel	2517 Diesse	86
Monsieur	Volpato	Bruno	2516 Lamboing	86
Monsieur	Lehmann	Kurth	2515 Prêles	85
Monsieur	Hurni	Walter	2516 Lamboing	85
Monsieur	Coucheman	Jean Michel	2516 Lamboing	85
Monsieur	Tucker	Christopher	2517 Diesse	85
Madame	Boillat	Odette	2516 Lamboing	80
Madame	Brechtbühl	Annemarie	2515 Prêles	80
Madame	Christen	Josiane	2516 Lamboing	80
Madame	Claudel	Christiane	2516 Lamboing	80
Madame	Decrauzat	Marie Claire	2516 Lamboing	80
Madame	Grandjean	Monique	2515 Prêles	80
Monsieur	Guillaume	Jean-Paul	2517 Diesse	80
Madame	Hughes	Charlotte	2517 Diesse	80
Madame	Kadiry	Janine	2517 Diesse	80
Madame	Muralt	Liselotte	2515 Prêles	80
Monsieur	Probst	Friedrich	2516 Lamboing	80
Monsieur	Racine	Henri	2516 Lamboing	80
Madame	Rickli	Martha	2515 Prêles	80
Monsieur	Schindler	Bernard	2517 Diesse	80
Monsieur	Schwab	Francis	2515 Prêles	80
Madame	Spichiger	Edith	2515 Prêles	80
Monsieur	Sprunger	Willy	2516 Lamboing	80
Madame	Ziegler	Blanca	2515 Prêles	80



La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70



Fête villageoise du 23 au 25 août 2024 à Lamboing

Un comité pour l'organisation de la fête villageoise s'est bien formé et est motivé à organiser un magnifique week-end !

Celui-ci organise une séance d'information et de prise de contact. Il convie toutes les sociétés, particuliers, privés, ... souhaitant participer d'une manière ou d'une autre à la fête.

La séance aura lieu le :

Mardi 5 mars 2024

A la salle du restaurant du Cheval Blanc à Lamboing

Le comité se réjouit de vous retrouver nombreux lors de cette séance !

Le comité cherche également des bénévoles qui seraient disponible pour quelques coups de main avant, pendant et après la fête.

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact.

Pour toutes informations, questions, propositions d'idées, ... n'hésitez pas à prendre contact par téléphone au 079 312 37 28 ou par courriel à fvplateau@gmail.com

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale et le Comité d'organisation

Bergerie du Haut (Noire Combe)

La saison 2024 de la Bergerie du Haut commencera dès mai. Des dates sont encore disponibles pour réserver ce lieu à la journée, au week-end et pour les écoles.

- Dortoirs pour 36 personnes



Vous trouverez des informations concernant les locations sur le site : www.leplateaudediesse.ch

En cas de renseignement, vous pouvez contacter Mme Kiener Mélanie au mail suivant : bergerieduhaut@gmail.com

Le comité de la Bergerie du haut ainsi que les gardiens se feront un plaisir de vous y accueillir.

Le Comité



Répass à l'envers



Sa 10 février, 18h, Battoir de Diesse

En faveur du Téléthon et d'un voyage jeunesse

Prix adulte : 60 francs (en espèces)

Inscriptions : 032 751 10 35, info@paref2520.ch
Plus d'infos : Romain Jacot, animateur connexion3d,
079 716 69 36, romain.jacot@connexion3d.ch

Organisé par le groupe de jeunes
des paroisses réformées Lac-en-Ciel



Les Paroisses réformées
de La Neuveville et du Plateau



MÜTTER- UND VÄTERBERATUNG
KANTON BERN
CENTRE DE PUÉRICULTURE
CANTON DE BERNE

Le Café-Parents à Diesse



Est un lieu de rencontre pour les familles avec leurs bébés et jeunes enfants de 0 à 5 ans. Dans une ambiance conviviale, les parents échangent et créent de nouveaux contacts. En jouant ensemble, les enfants du même âge découvrent et apprennent de nouvelles choses.

Une consultante petite enfance est présente sur place et se tient à disposition des parents pour répondre aux questions et fixer une consultation si cela est souhaité.



Maison de Paroisse
Route de Prêles 11
2517 Diesse



Le 1er mardi du mois de 9h00 à 11.00 heures
6 février | 5 mars | 7 mai | 4 juin | 2 juillet 2024

Libre de venir quand vous le voulez, sans inscription



Contact: Fabienne Gerber, 079 284 41 90 et
Annina Meixenberger, 079 797 32 92
Franziska Garcia, consultante petite enfance
079 938 43 38, franziska.garcia@cp-be.ch



Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 751 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.
www.museelanouveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	10.02.2024	20h30	Jaël
Samedi	16.02.2024	20h30	Romain Didier
Jeu	29.02.2024	20h30	Pippo Pollina
Vendredi	Complet	20h30	Phanee de Pool
Samedi	Complet	20h30	Phanee de Pool
Dimanche	10.03.2024	17h00	Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	15-17.03.2024		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Dimanche	24.03.2024	17h00	ChickenStreet
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

Des rhumatismes? Moi?
Sarah, 31 ans

Nous aidons les personnes souffrant de rhumatismes à mieux vivre au quotidien.

Rheumaliga Schweiz
Ligue suisse contre le rhumatisme
Lega svizzera contro il reumatismo

Instantané!

Carême

40 jours jusqu'à Pâques, le Carême. Un temps de jeune et de privation pour certain et aussi un temps de préparation avant la libération.

Quelques jours avant le carême il y a Carnaval, où on s'éclate avant de se serrer la ceinture.

Nous avons un peu perdu le sens de tout cela. Nous ne jeûnons plus guère et dans les régions protestantes Carnaval a lieu à toutes sortes de dates, sans véritable lien avec le jeûne qui suit. Dans notre société d'abondance on n'a plus besoin de se priver, car tout est là, à disposition. Tout est à portée de main et à Pâques les lapins ont remplacé le tombeau vide, peut-être parce que nous ne supportons pas ce qui est vide. Le Carême est passé de mode, tandis que le jeûne est devenu une affaire de méditation et de bien-être corporel. Seul Carnaval reste, tant nous avons besoin de nous éclater et peut-être de nous étourdir.

Le Carême commence la semaine prochaine, certains jeûneront, d'autres pas, puis viendront Vendredi-Saint et Pâques, mais dans le fond rien ne change, si le sens de tout cela nous échappe; la vie continue.

Il ne s'agit pas de moraliser ou de se culpabiliser sur le sens perdu des choses, ni de regretter le passé. Mais nous pouvons peut-être saisir cette occasion pour nous arrêter et nous souvenir que le monde n'est pas lisse, que les jours ne se suivent pas juste comme ça et que dans nos vies il y a parfois carnaval et à d'autres moments le jeûne et un jour Pâques.

Gardons la conscience que l'alternance des jours et des périodes est vitale. Cela nous rappelle que la vie a un début et une fin et nous aussi, nous avons un début et une fin. Mais nous avançons vers Pâques, et nous croyons que Dieu après notre fin, nous promet la vie de lumière.

Marco Pedroli, pasteur, Nods

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 11 février
10h, Blanche-Eglise, culte avec Paula Oppliger Mahfouf Andreas Scheuner, orgue.
Luc 4, 1-13 : "se dissimuler"
Mercredi 14 février - Cendres
10h, prière et partage biblique à la salle Schwander.
14h30, chant pour tous à la maison de paroisse. Goûter.
Jeu **15 février : docu et souper**
16h, projection d'un documentaire suisse à la maison de paroisse réformée, puis à 17h, un souper simple vous sera servi. Bienvenue à tous, sans exceptions ni inscription !
Dimanche 18 février
10h, culte Terre Nouvelle avec le pasteur Ebbutt
A votre service, pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23, jebbutt@macquality.ch
Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.
Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.
Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35.
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 11. Februar
18.15 Uhr, Pfarrsaaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Karin Schneider (Klavier).
Pikettdienst
9. bis 29. Februar: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)
www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 11 février 2024, 10h, salle paroissiale, sous l'église Notre-Dame de l'Assomption (en raison des travaux à l'église, jusqu'à mi-février).

11 / Paroisses

Invitation à tous les enfants, jeunes, familles
Mercredi 14 février, de 15h à 16h, messe des Cendres à l'église de St-Nicolas (Bienne).

Semaine blanche

Le secrétariat de La Neuveville sera fermé.
Spectacle musical Bernadette de Lourdes
Spectacle musical Bernadette de Lourdes. Infos : Marie Mazaudier, au 077 266 05 77. www.bernadettetdelourdes.fr

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Eveil à la foi
Samedi 10 février, 17h-18h30, église de Diesse, pour les enfants de 3 à 6 ans, troisième rencontre sur le thème "Dans tous les sens, le toucher"

Dimanche 11 février

Culte à Nods, 10h
Recueillement
Jeu **15 février 13h30**, église de Diesse, moment de partage et de ressourcement

Dimanche 18 février

Culte à Diesse, 10h, dimanche de l'église sur le thème de l'espérance. Il sera animé par des paroissiens et paroissiennes de Nods et de Diesse

Contacts

Présidente: Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
Pasteur : Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

Paroisse de Nods

Dimanche 11 février
10h, culte à Nods, Sainte-Cène.
Mardi 13 février
9h à la cure, lecture biblique et prière.

Mardi 13 février

de 14h à 17h à la cure, rencontre des aînés; Projection du film avec Jeanne Moreau et Pierre Fresnay "Il est minuit Dr Schweitzer".

Dimanche 18 février

10h, culte à Diesse, préparé par une équipe de laïcs.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

www.parefnods.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chsx

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes